

## Comment préparer votre séjour ?

### Votre entrée en hospitalisation complète

Nous vous informons que l'admission au Centre Mutualiste Neurologique PROPARA se fait notamment sous condition d'acceptation du Règlement Intérieur qui vous sera remis pour signature lors de votre admission et de la mise à notre disposition des éléments nécessaires à votre prise en charge, selon les modalités suivantes.

#### 1/ Avant votre entrée (48h)

**Bureau des entrées/sorties :**

Mail : [admissions@propara.fr](mailto:admissions@propara.fr)

Tél : 04 67 04 67 14

Fax : 04 67 04 67 00

Veillez adresser au Bureau des entrées/sorties, pour réception au moins **48h avant votre arrivée** :

- Une copie de votre **carte d'identité** (recto/verso), de votre carte de séjour ou de votre passeport,
- Une copie de votre **attestation d'assurance maladie**, en cours de validité,
- Une copie de votre **carte complémentaire santé** (mutuelle, assurance ou CMU), en cours de validité,
- Une copie de votre **attestation d'assurance responsabilité civile** indiquant sa période de validité et précisant l'usage d'un fauteuil électrique si vous en utilisez un.

Si vous souhaitez une **chambre particulière**, veuillez en informer le Bureau des entrées/sorties au moins 48h avant votre arrivée :

- Majoration pour chambre particulière : **50 € par jour**

La facture correspondant à la majoration de la chambre particulière sera établie à votre nom si votre complémentaire santé ne prend pas en charge cette majoration pendant ou partie de votre séjour. Pour votre demande de prise en charge de la majoration pur chambre particulière, le code DMT du Centre Propara à communiquer à votre organisme de complémentaire santé est le 512. Malgré votre souhait, si aucune chambre particulière n'est disponible au moment de votre entrée, nous vous accueillons en chambre double.

*Si le forfait journalier n'est pas pris en charge par l'assurance maladie ou votre complémentaire santé, il vous sera facturé conformément à la réglementation en vigueur. Le montant du forfait journalier est de 20€ (tarif 2024).*

Si vous êtes **transféré** d'un autre établissement, celui-ci doit **faxer les traitements** suivis à la pharmacie du Centre Propara au moins 48h avant votre entrée : **04 67 04 68 00**.

## 2/ Le jour de l'entrée, dès votre arrivée

Veillez présenter au **Bureau des entrées/sorties** :

- Votre **carte d'identité**, votre carte de séjour ou votre passeport,
- Votre **carte vitale à jour** ou votre attestation d'assurance maladie en cours de validité,
- Votre **carte complémentaire santé** (mutuelle, assurance ou CMU-C) en cours de validité,
- Votre **attestation d'assurance responsabilité civile** indiquant sa période de validité et mentionnant l'utilisation d'un fauteuil électrique si vous en utilisez un,
- Votre **attestation d'affection longue durée** en cours de validité (ALD),
- Une copie de votre **feuille d'AT/MP** (Cerfa n°11383\*02) si vous êtes admis pour des soins en lien avec un accident de travail ou une maladie professionnelle,
- Un **chèque de caution**, à l'ordre de « Centre Mutualiste Neurologique Propara »
  - Montant du chèque : 600€ si vous êtes assujetti(e) au forfait journalier
  - Montant du chèque : 300€ si vous n'êtes pas assujetti(e) au forfait journalier

Ce chèque de caution vous sera restitué lorsque l'ensemble des sommes dues auront été réglées à l'établissement.

Veillez remettre au **secrétariat médical** :

- La dernière **ordonnance** du médecin,
- Le dernier **bilan** biologique,
- Les dernières **radiographies**,
- Les éléments de votre dossier médical nécessaire à votre suivi.

Veillez remettre à l'**infirmier(e)** vous accueillant :

- Le **traitement médicamenteux** pour 48 heures ainsi que les traitements spécifiques si vous venez de votre domicile.

**Information complémentaire :** Pour obtenir l'accord de votre organisme de protection sociale pour les transports aller et retour de votre domicile au Centre Propara, votre médecin traitant doit faire une demande d'entente préalable auprès du médecin conseil de cet organisme.

### Nécessaire minimum obligatoire

#### Linge

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| - 6 serviettes de toilettes                                      | - 7 tee-shirt ou chemises             |
| - 2 serviettes de bain   | - 3 pulls ou sweat-shirt              |
| - 6 gants de toilettes   | - 1 vêtement extérieur                |
| - 7 slips et soutien-gorge                                       | - 2 paires de chaussures dont         |
| - 7 paires de chaussettes  | 1 paire aux orteils et talons         |
| - 7 pantalons facile à enfiler et compatible avec la rééducation | ouverts (2 pointures supplémentaires) |
|  | - 1 maillot de bain                   |

Ne stocker pas de linge inutile !  
Tout le linge doit être marqué à votre nom.

A défaut de marquage, l'établissement décline toute responsabilité en cas de linge égaré.

#### Hygiène

- |                  |                      |
|------------------|----------------------|
| - Brosse à dents | - Rasoir             |
| - Verre à dents  | - Coupe ongles       |
| - Peigne         | - Dentifrice, etc... |

### Matériel autorisé en quantité limitée

#### Divers

- Lecteurs de musiques / films CD / DVD / cassettes
- Ordinateur portable
- Livres et revues

#### Denrées alimentaires en emballages individuels :

- Thé, café ou lait lyophilisé, chocolat en poudre
- Gâteaux emballés sans crème
- Miel, confiture, chocolat, bonbons...
- Fruits
- Laitages et boissons réfrigérés (le transport doit respecter la chaîne du froid et le stockage doit se faire dans le réfrigérateur des services de soins).

#### Blanchisserie

Un service payant de blanchisserie est à votre disposition.  
Seul le linge marqué est pris en charge.  
Par mesure d'hygiène, le linge est lavé à 60°.

Pour vos biens personnels, hors ceux placés dans le coffre-fort de la chambre ou du service social, l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



**Sont interdits par mesure d'hygiène et dans le respect du Règlement Intérieur :**



*Il est strictement interdit de fumer et vapoter à l'intérieur et dans l'enceinte de l'établissement*

- Peluches
- Alcool et produits illicites
- Denrées alimentaires cuisinées (plats en sauces, ...) et à base de crème
- Meubles personnels
- Appareils électroménagers (cafetières, réfrigérateurs, etc.)
- Plantes en pots
- Affichage dans la chambre en dehors du panneau prévu à cet effet